

# Petite Tunisie

## ABONNEMENTS

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	40 fr.	Un an.....	42 fr.
Six mois.....	6 »	Six mois.....	7 »
Trois mois.....	4 »	Trois mois.....	5 »

PAYABLES D'AVANCE

## RÉDACTEUR EN CHEF : EM. LACROIX

Rédaction et Administration : Boîte aux Lettres, 18, Rue d'Espagne — TUNIS

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'ADRESSE DU JOURNAL

La Petite Tunisie ne paraît que le vendredi du 15 juin au 30 septembre

## ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis

Tunis, le 23 Août 1894

## LA JUSTICE "INFORME"

Quand un parquet quelconque, de France ou d'Algérie — la Tunisie fait exception à la règle, nous ne savons pourquoi — donne communication aux journaux d'un crime dont l'auteur est inconnu, il a toujours soin d'ajouter : « la justice informe ».

D'après mon portier, qui est teinté de lettres, cette phrase signifie que la justice fait des recherches, prend des informations.

Je soutiens, au contraire, que ces trois mots sont une exclamation, un aveu arraché aux juges par l'irrésistible poussée de la vérité. Je prétends que le mot *informe* est adjectif qualificatif et non verbe et que la « justice informe » est synonyme de la « justice incohérente », la « justice abracadabrante », la « justice sans queue ni tête ».

Un ami de France m'écrit pour me citer des exemples qui prouvent que j'ai raison et que si l'opinion de mon portier fut probable autrefois, la mienne est certaine aujourd'hui.

Il y a deux ans, un tribunal de la ville qu'il habite, vendit une propriété qui était louée à un tiers et dont le prix de location était payé d'avance pour un an. Avant la vente, le tribunal rendit un jugement qui consacrait la valeur du bail, tout en autorisant le futur adjudicataire à prouver, s'il en avait les moyens, que ce bail était fictif.

L'adjudicataire, un roublard qui connaissait toutes les ruses de Thémis, requit tout simplement un huissier, qui requit à son tour les gendarmes et il fit jeter immédiatement le locataire à la porte. Ce dernier alla se plaindre au président qui lui répondit, pour toute consolation : « Il ne fallait pas vous laisser faire. »

L'année dernière, le même tribunal vendit une autre propriété qui était louée (sur le papier) pour trois, six ou neuf ans, et dont le prix de location était payé d'avance (sur le papier toujours) pour les trois premières années.

Ici le bail était notoirement nul. D'abord, la propriété était hypothéquée au Crédit Foncier et les statuts de cet établissement interdisent à l'emprunteur de louer pour plus de six mois sans l'assentiment du Conseil d'administration. Ensuite, le locataire, prête-nom, qui était sensé avoir payé d'un coup 1,800 francs de location, n'avait pas seulement dix-huit sous, attendu que, depuis plusieurs années, il avait tous les huissiers de son département à ses trousses et que, pour éviter la saisie de son propre cheptel il avait été obligé d'en faire la cession à un de ses amis. Bien que la fraude fut ici plus évidente que la lumière du soleil, l'adjudicataire n'a pu entrer en possession de l'immeuble. Il paie les intérêts du Crédit Foncier et toutes les charges de la propriété, mais c'est un autre qui touche les revenus et il a été obligé d'intenter un procès qui lui coûtera autant que l'acquisition. S'il gagne, il n'aura même pas la ressource de se faire rembourser un centime de ses frais, en vertu de cet adage

qui dit que « là où il n'y a rien, le diable perd ses droits. »

Un autre exemple.

Alors que j'étais journaliste en Algérie, j'ai vu vendre, dans la province d'Alger, une propriété de 500 hectares qui était l'objet d'un conflit de ce genre. Elle valait au moins 30,000 francs, mais à cause de l'inconnu que redoutaient les amateurs, elle ne se vendit que 6,000 francs.

Je trouve dans ces exemples matière à fort sérieuses réflexions. Dans des cas semblables, le tribunal ne devrait pas procéder à la vente avant d'avoir tiré au clair la situation et rendu un jugement ferme, annulant ou consacrant le bail. Les amateurs sauraient ainsi à quoi s'en tenir et, n'ayant à redouter aucune surprise, ils prendraient part aux enchères en toute franchise. C'est juste, c'est logique, c'est du plus vulgaire bon sens.

Malheureusement, le bon sens et Thémis sont brouillés à mort depuis fort longtemps. Les juges trouvent plus simple de laisser planer l'inconnu, une clause discutable qui reste suspendue au dessus de la tête du futur adjudicataire comme un procès de Damoclès. A la vue de ce paquet menaçant qui renferme autant de maux que la boîte de Pandore, les amateurs s'abstiennent. Ils supputent tout ce qu'il y a là-dedans de papier timbré, de frais d'huissier, de témoins et d'avocat, de voyages, d'ennuis, de pertes de temps et d'argent et ils en déduisent le total du prix des enchères.

Voilà pourquoi une propriété de 30,000 francs ne se vend que 6,000.

L'exproprié reste ainsi avec toutes ses dettes sur le dos ; les créanciers perdent leur argent, et celui qui se rend adjudicataire de l'immeuble n'a pas même la satisfaction d'avoir conclu une bonne affaire tant sont énormes les frais qu'il est obligé de faire après coup pour régulariser la situation.

Il n'y a que les officiers ministériels et les journalistes qui gagnent dans tout cela, tout nid à procès étant pour eux une mine d'or.

J'espère que voilà définitivement tranchée la querelle grammaticale, survenue au sujet de la « justice informe ». Mon portier lui-même, après avoir lu ce qui précède, reconnaîtra qu'« informe » est adjectif et non verbe.

Une bonne fois pour toutes, nous tenons à couper court aux racontars de cafés, relativement au changement de M. Rouvier.

Il n'est pas exact que notre Résident général ait demandé à nous quitter.

M. Rouvier estime qu'il ne devra quitter le pays que lorsqu'il aura appliqué tout le programme qu'il a étudié, mûri, et qu'il se propose de faire accomplir, programme qui demande plusieurs années pour son exécution.

« Après, a-t-il dit, à l'ami que nous avons chargé de voir notre sympathique Résident, je pourrai songer à rentrer en Europe ; mais, vous voyez que ce n'est pas de sitôt ! »

Voilà qui coupe net les appréhensions que l'on a de voir M. Rouvier nous quitter prochainement.

Nous nous proposons aujourd'hui de parler de cette lutte que la Chambre d'Agriculture, emboitant le pas à quelques colons am-

bitieux, a déclarée à la Chambre de Commerce du Nord et au commerce local.

Ce sera pour notre prochain numéro.

Mais nous tenons à dire qu'au petit jeu où veulent les entraîner la Chambre d'Agriculture et certain syndicat en formation, à la tête duquel nous voyons M. Aubé, les colons ne seront peut-être pas ceux qui riront les derniers. Et ce sera tant pis pour eux, car ce seront eux qui l'auront voulu.

## SINGULIÈRE POSTURE

L'honorable substitut près notre tribunal de première instance, M. Froppo, se trouve, aujourd'hui, dans une singulière posture, après la lettre de M. le garde des sceaux, ministre de la Justice, lui enjoignant d'avoir à appliquer la nouvelle jurisprudence de la Cour de cassation, dans l'affaire du vol commis par un sujet tunisien au préjudice d'un colon.

On se rappelle que M. le substitut Froppo s'était non seulement refusé à poursuivre directement l'affaire, malgré la décision de la Cour de cassation, mais encore n'avait pas voulu accorder le permis de citer, disant que l'affaire était du ressort du tribunal indigène l'Ouzara et non du tribunal français. Le garde des sceaux n'a pas été de l'avis de M. Froppo et il a ordonné, comme nous le disons plus haut, que l'affaire fut poursuivie directement par le parquet.

M. Froppo s'inclinera-t-il devant la décision de son chef ?

*That is the question.*

En tous cas, la décision du ministre de la Justice le met dans une situation telle, qu'à sa place, nous enverrions immédiatement notre démission à un ministre qui a l'outrecuidante prétention d'en connaître plus que nous sur la jurisprudence du pays.

Décidément, la brouille serait au camp d'Aggramant, si réellement, comme on le dit, l'article intitulé « Communication » paru dans un journal local est dû à la plume de M. Terras, administrateur de la « Dépêche Tunisienne » « qui ne garde ses fonctions, en dépit de nombreux ennuis, que dans l'intérêt des colons, pour empêcher, dans la mesure du possible, des attaques et des insinuations malveillantes contre la colonie agricole. »

Le coup est droit, comme on le voit.

Pauvre « Dépêche », tu files, en ce moment un mauvais coton, qui pourrait bien te coûter la vie.

Ce que nous en pleurerions !

On nous assure que le sieur Chidiac vient d'être lavé des accusations lancées contre lui par le journal *Ez-Zohra*.

Le rapport fait par le délégué de M. Ducrocquet, réduirait à néant lesdites accusations et lui décernerait un brevet d'honnêteté.

L'un des accusateurs de M. Chidiac, secrétaire à la direction générale des finances, mêlé activement à cette affaire, aurait été en conséquence purement et simplement révoqué de ses fonctions.

## UN OUBLIÉ

Dans la distribution du *Poireau* aux forestiers de marque, nous avons vu, avec surprise, que le gouvernement avait oublié ce bon M. Minangoin, inspecteur-ad-

joint des Forêts, chef de service à Aïn-Draham.

M. Minangoin avait pourtant de nombreux droits à cette distinction honorifique.

Nous les avons fait valoir, l'an dernier, dans une série d'articles qui nous valut, de ce forestier, une *mise en demeure* d'avoir à lui faire connaître le nom de notre rédacteur occasionnel, sans quoi, il nous poursuivrait *sans merci* devant les tribunaux et nous ferait infliger un châtiment sévère et exemplaire pour nous apprendre à *diffamer* un honnête fonctionnaire, sans peur et sans reproche, pardon, un fonctionnaire qui est l'honnêteté personifiée.

Nous répondîmes à cette « honnêteté personifiée » que nous étions tout disposés à lui faire connaître le nom de notre rédacteur ..... devant la Cour d'assises où elle pourrait le confondre.

Depuis, nous attendons toujours les poursuites de M. l'inspecteur-adjoint Minangoin.

Elles tardent joliment à venir.

Mais nous allons encore lui procurer l'occasion de correspondre avec nous, car..... on nous promet *quelque chose* pour hientôt.

Brave M. Minangoin, vous allez encore rire... jaune.

*Marine et Colonies*, un journal colonial qui se publie à Paris, et qui nous a tout l'air d'être l'organe de M. Seigle, dit, à propos de notre casino, qu'en ce qui concerne les cancons qui courent à son sujet, il ne s'en inquiète plus depuis qu'il a appris que malgré les *méchants* et les *envieux* M. Seigle a réussi à fonder sa société d'exploitation. On lui affirme à ce sujet, que l'appel du premier quart de la souscription se fait du 15 au 20 courant et que, dès la constitution légale de la société M. Seigle viendra à Tunis pour organiser les travaux qui se continueront ensuite sans interruption.

Voilà qui est parfait... si c'est exact.

## LE FIEF D'UNE COMPAGNIE

III

Dans son numéro du 19 août, le *Courrier de Bizerte* nous apprend que les lignes qu'il a publiées précédemment sous le titre « Choses tristes », ne concernaient nullement le médecin municipal.

Il n'y a, que nous sachions, à Bizerte, que deux médecins. — L'un militaire, chargé de la garnison ; l'autre civil, chargé de la municipalité.

Lazharo Dominique, celui que le *Courrier* nous désigne comme étant mort sans avoir pu obtenir les soins de la part d'un docteur, était chauffeur de son état et n'était donc pas militaire ; son cas ne ressortissait donc pas du service du médecin de la garnison. D'ailleurs les militaires sont des hommes de cœur et un homme de cœur ne sera jamais assez inhumain pour refuser des soins à un moribond.

Le *Courrier* gagnerait, auprès des personnes appelées à le lire, à être moins ambigu, et surtout lorsqu'il porte des accusations du genre de celles précitées.

Avec le contrôleur Guénard et le méde-





**Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif**

RETOUR A TUNIS

ALLER	TUNIS.....	Départ.	5 40	7 10	11 15	4 15	6 00	7 45
	HAM.-EL-LIF.....	Arrivée.	5 40	7 10	11 15	4 45	6 30	8 15
RETOUR	HAM.-EL-LIF.....	Départ.	5 50	7 50	1 15	5 00	6 45	10 45
	TUNIS.....	Arrivée.	6 20	8 20	1 15	5 30	7 15	11 15

Dimanches et jours fériés départ de Tunis : 2 15 et 10 00  
départ de Hamm.-el-Lif : 3 15 et 9 15

**ÉPICERIE ET COMESTIBLES**  
GROS ET DÉTAIL

**DOURA FRÈRES**

Entrepôt : 14 et 29, Rue des Glacières; Succursale : Avenue Bab-Djérid, 48 -- TUNIS  
Denrées coloniales; légumes secs, conserves alimentaires, confiserie, semoules et farines, pomme de terre, pétrole.

**LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES**  
Cognac marque DOURA FRÈRES

Toutes les commandes pour le dehors sont expédiées franco d'emballage rendues en gare.  
La maison livre à des prix défiant toute concurrence.

**Chauves ! Bénissez-moi !**

GRACE A MA MERVEILLEUSE

**Lotion Pilogène de Mesmer**

Il ne tient qu'à vous de recouvrer rapidement vos cheveux

100,000 fr. seront offerts à celui qui prouvera l'inefficacité de mon traitement. 100,000 fr.

Repousse certaine, rapide et opulente même après les maladies qui entraînent la chute inéluctable des cheveux, telles que : la Chlorose, la Siphilis, l'Accouchement et en général le malade aiguës.  
Succès aussi complet après l'Eczéma, l'Impétigo, l'Aché sébacé, le Psoriasis, le Pyliriasis, la Plique, la Pétade, etc.

Entretien et beauté de la chevelure. — Prix du flacon : 4 fr.

Envoi contre mandat-poste adressé à A. LAUGIER chimiste Membre-diplômé et Médaille de première classe de l'Institut Européen Successeur de Mesmer.  
PARIS — 6, rue Labie — PARIS

**GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE**

**Aimé EYRIÈS**

TUNIS -- 24, rue d'Italie, 24 -- TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers  
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

**CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE**

Société anonyme  
CAPITAL : 10,000,000  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. -- Avances sur récoltes -- Garde de titres. -- Reports. -- Paiement et escompte de coupons. -- Ordres de bourse au comptant et à terme. -- Dépôts à vue et à échéances fixes. -- Encaissements et recouvrements. -- Emissions. -- Souscriptions. -- Chèques et lettres de crédit.

**FABRICATION FRANÇAISE**

de serrures et combinaisons  
**POUR COFFRES-FORTS**  
simples ou incombustibles  
**FORESTIER FRÈRES (Valnes)**  
Seul dépositaire pour la Tunisie  
A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France  
(Passage de Tunis).

**MESSAGERIES FRANÇAISES**

DEMANGE et Cie

Service quotidien régulier

**ENTRE TUNIS-SOUSSE & VICE-VERSA**

Service des Dépêches, Transports des Voyageurs de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17; à Sousse, au Café du Commerce.

Maison Pierre AUVIN. -- Tunis

**MARBRES BRUTS ET OUVRÉS**

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

**CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS**

Articles de fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments funéraires

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne. -- Vastes entrepôts : rue d'Italie

N. B. -- Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

**MATÉRIEL NEUF ET D'OCCASION**

**A. PETOLAT, à Dijon**

Fonderies et Ateliers de Construction

VENTE ET LOCATION

Succursale à Tunis

La maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis courant mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout le MATÉRIEL et l'OUTILLAGE nécessaires aux travaux publics.

Adresser la correspondance à M. PETOLAT, place de la gare française, à Tunis

**AU CADRAN UNIVERSEL**  
**CHARLES KLOTH**

TUNIS -- 17, Avenue de France, 17 -- TUNIS

Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc., etc.

**FER QUINA BISLERI**

LIQUEUR

VOLETE DIGERIR BENE ??

VOLETE LA SALUTE ??



STOMACHIQUE RECONSTITUANTE  
de Felice BISLERI  
MILAN

Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du vermouth.

**L'EAU**

de la R. Sergente Angelica de NOCERAUMBRA, légère gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et déclarées par les principales céfiflébès médicales la reine des eaux de table.

Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI,  
19, rue Chaker -- TUNIS



**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 15 millions entièrement versés  
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.  
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0  
— Bons de caisse, bons à un an et deux ans, 3 0/0; bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

**BANQUE DE TUNISIE**

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 8 MILLIONS de francs  
Siège social à Tunis  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. -- Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. -- Dépôts à vue et à échéances fixes -- Garde de titres. -- Paiement et escompte de coupons. Reports. -- Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. -- Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS -- ÉMISSIONS

**PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

MAISON PRINCIPALE

9, Avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCESSALE : 23a, rue Al-Djazira (ancien local. -- TUNIS

**LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

**LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

**LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés.

vend tous produits accessoires et appareils photographiques.

est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'Avenue de France sont chauffés. Les dames en costumes de bal et les enfants en chemisettes pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

**Royal Windsor**  
LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX  
Avez-vous des Cheveux gris ?  
Avez-vous des Pellicules ?  
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?  
SI OUI  
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. -- Vente toujours croissante. -- Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. -- Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.  
Entrepôt : 22, Rue de l'Echiquier, PARIS  
Env. fr sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.  
Se trouve à Tunis, au Magasin Général, 22, avenue de France

POUR AMÉLIORER  
LES CHEVEUX GRIS  
ET POUR CORRECTIFNER RAPIDEMENT  
LES CHEVEUX DÉCOLORÉS ET ÉCONOMIQUE  
PRENEZ  
DU VÉRITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
EXIGER LA SIGNATURE LIEBIG  
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

**MANUFACTURE DE CARREAUX DE FAIENCE**

Fourmaintraux-Tourquin  
à DESVRES (Pas-de-Calais)

**CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DU BOULONNAIS**

Travaux en Ciments

Cuves à vin, enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul GAILLARD architecte, représentant

Bureau et cabinet d'échantillons Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) -- TUNIS

Demander partout

**"L'APÉRITIF BELLOT"**

ABSINTHE ET AMER CONILH

**BELLOT**, distillateur à Tunis

Rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de **VICHY**  
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

Départ de Tunis

<b>Lundi</b>	A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse. A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
<b>Mercredi</b>	A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
<b>Jeudi</b>	A 3 heures et demi du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.
<b>Vendredi</b>	A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
<b>Samedi</b>	A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka, La Calle, Bône, Philippeville, Calfo, Djidjellie, Bougie, Dellys, Alger.